



Réunion de Conseil Syndical

5 décembre 2023

Compte-Rendu



L'an deux mil vingt-trois, le mardi cinq décembre à dix heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis au 3 rue des Pinsons à CERCOTTES, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 27 novembre 2023

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, SAVOURE-LEJEUNE Martial, BOURGEOIS Max, BLISZEZ Bruno, LAURENT Sébastien, GUEDON Gaëlle

Absent : DUMINIL Marie-Paule, DARVOY-PEROT Hélène (pouvoir à SAVOURE-LEJEUNE Martial)

Secrétaire de séance : LAURENT Sébastien

Le compte-rendu de la séance du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

N° 2023 - 432 B DECISION MODIFICATIVE n°2

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2511-1 et suivant.

Vu la délibération 2018-321 approuvant les nouveaux statuts et l'arrêté préfectorale du 7 novembre 2019

Vu la délibération 2023-422 du 12 avril 2023 adoptant le BUDGET PRIMITIF

Vu la délibération 2023-425 Approuvant le programme de travaux 2023-2025

Vu la nécessité de procéder à l'ouverture de crédits pour le financement des travaux supplémentaires, du terrassement des fuites et des enrobés occasionnés,

M. Le Président propose les écritures ci-dessous :

En dépenses de fonctionnement		
Au chapitre 011 – Article 613 : location		- 41 000€
Au chapitre 011 – Article 61523 : Installation matériel & outillage technique		+ 28 000€
En recettes de fonctionnement :		
Au chapitre 013 – Article 6498 : Autres remboursements		- 4 000€
Au chapitre 70 – Article 704 : Travaux		+ 30 000€
Au chapitre 75 – Article 7588 : Autres produits de gestion courante		+ 2 000€
Au chapitre 78 – Article 7817 : reprises sur dépréciations des actifs circulants		+ 3 000€

45062	SIAEP de GIDY CERCOTTES HUETRE	DM n°2 2023
Code INSEE	Principal	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

NOUVEAUX CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-613 Locations, droits de passage et servitudes diverses	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	0,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-64198 : Autres remboursements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-704 Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	39 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
Total Général		39 000,00 €		39 000,00 €

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 433 TRAVAUX EN REGIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2511-1 et suivant.
Vu la délibération 2018-321 approuvant les nouveaux statuts et l'arrêté préfectorale du 7 novembre 2019
Vu la délibération 2023-422 du 12 avril 2023 adoptant le BUDGET PRIMITIF
Vu la délibération 2023-425 Approuvant le programme de travaux 2023-2025

Monsieur le Président explique les TRAVAUX EN REGIE sur 2023, mais qu'ils ne feront pas l'objet d'écritures d'investissement aux chapitres 040-042, Puisque les travaux concernent des renouvellements de branchements comme les fuites, et les changements de compteurs :

- Constatations de 7 fuites (ruptures sur branchements et canalisations) pour un coût estimé à 32 666.60 €
- Rupture de la canalisation de transport au niveau du château d'eau de Cercottes/RD2020 pour un coût estimé à 15 852.65 €
- 12 Créations de nouveaux branchements sur terrain non viabilisé pour un coût estimé à 16 107.00 € €
- 68 Changements de compteurs pour un coût total de 87 262.00 €
- 28 poses de compteurs pour un coût estimé à 4 536.00 €

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 434 MISE A LA REFORME

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2511-1 et suivant.
Vu la délibération 2018-321 approuvant les nouveaux statuts et l'arrêté préfectorale du 7 novembre 2019
Vu la délibération 2023-422 du 12 avril 2023 adoptant le BUDGET PRIMITIF
Vu l'instruction budgétaire M49 sur le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable public pour le suivi des immobilisations.

Considérant que l'ajustement de l'ETAT DE L'ACTIF et l'ETAT DE L'INVENTAIRE DU SIAEP GCH, vise à donner une image fidèle du patrimoine du SIAEP GCH,

Monsieur Le Président explique qu'il convient de **sortir de l'actif les biens complètement amortis** ci-joints réformés, vendus, perdus ou détruits au 30/09/2023

_045013 SGC MEUNG-SUR-LOIRE
_00600 SIAEP GIDY CERCOTTES HUETRE

ÉTAT DE L'ACTIF

Contrôle balance/actif Hélios : OK
Fiches totalement amorties. A sortir de l'actif ?

EXERCICE 2023
EDITION DU 14/11/2023

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORTS CUMULÉS
	2051	90005092035312	signature électronique Pascal PERDEREAU	25/8/17	2	450,00 €	450,00 €
	2051	2018TELERELEVE	TELERELEVE MOBILE AUTOMATIQUE CONT	2/8/18	2	4 770,00 €	4 770,00 €
	2051	SEGILOG	CONTRAT LOGICIEL ET MAINTENANC	24/8/21	2	1 440,00 €	1 440,00 €
Sous-total	2051		concessions et droits assimilés			6 660,00 €	6 660,00 €
	208	NUMERISATIONINFORMATIQUE	PLANS DE REPERAGE DU SIAEP GID	31/12/06	5	10 764,00 €	10 764,00 €
Sous-total	208		autres immobilisations incorporelles			10 764,00 €	10 764,00 €
	2156	SERRURES sites	P P SERRURERIE	11/4/16	3	3 281,02 €	3 281,02 €
Sous-total	2156		mat spécif exploit			3 281,02 €	3 281,02 €
	2158	2015215800004	GROUPE ELECTROGENE PRAMAC	6/3/15	7	780,00 €	780,00 €
Sous-total	2158		autres			780,00 €	780,00 €
	218	90005267302712	DEVIS - LOCTATION DE MATERIEL DIVERS	13/2/18	5	1 435,00 €	1 435,00 €
Sous-total	218		autres immobilisations corporelles			1 435,00 €	1 435,00 €
Total général						22 920,02 €	22 920,02 €

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 435 ECRETEMENTS

Vu La loi Warsmann ou décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur. Les dispositions du 111 bis de l'article L2224-12-4 s'appliquent aux augmentations de volume d'eau consommé dues à une fuite sur une canalisation d'eau potable après compteur, à l'exclusion des fuites sur des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage. Cette loi précise également que le service d'eau doit prévenir l'abonné dès connaissance de la surconsommation et au plus tard lors de l'envoi de la facture établie d'après ce relevé. L'attestation d'une entreprise de plomberie à produire par l'abonné indique que la fuite a été réparée en précisant la localisation de la fuite et la date de réparation
Considérant les dossiers reçus au SIAEP GCH.

M. Le Président expose les demandes des abonnés

Abonné n° 1

L'abonné a une consommation moyenne de 118 m3. Au 17 janvier 2022 pour 9 mois la consommation était de 244 m3.

L'abonné a transmis une facture de réparation. L'écrêtement serait de 244 - (2x 118) = 8 m3

ACCEPTATION EXCEPTIONNELLE CAR CHAMPS D'APPLICATION DE LA LOI WARSMANN

Abonné n° 2

L'abonné a une consommation moyenne de 103 m3. Au 5 juillet 2023 pour 6 mois la consommation était de 248 m3.

L'abonné n'a pas transmis de facture. L'écrêtement serait d 248 - (103 x2) = 42 m3

ACCEPTATION DE L'ECRETEMENT A CONDITION QUE L'ABONNE PRESENTE TOUS LES JUSTIFICATIFS DE SUITE

Abonné n° 3

L'abonné a signalé une fuite d'eau mais consommation de 1m3.

Le compteur est-il bloqué ?

REJETTE CAR CONSOMMATION NON SIGNIFICATIVE D'UNE FUITE

Abonné n° 4

L'abonné a signalé une fuite d'eau sur le compteur, le compteur étant défectueux a été changé le 27 juin 2023, et sa consommation, régularisée suivant la consommation moyenne de 86m3.

Soit une perte pour le SIAEP de 1 283 m3

ACCEPTATION CAR COMPTEUR DEFECTUEUX

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 436 AUTORISATION d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le BP

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical d'accepter :

L'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget primitif de 2024, à savoir :

Chapitre 20 : $50\,000/4 = 12\,500.00\ €$
2051 : 12 500,00 €

Chapitre 21 : $50\,000/4 = 12\,500.00\ €$
218 : 12 500,00 €

Adoption à l'unanimité

informations budgétaires, comptables et techniques

1- informations financières et comptables

- A ce jour, le compte 515 est de 98 739.59 € avec un ETAT des restes à recouvrer de 126 378.46 € dont 41 643.60 € sur les années antérieures, un gros travail de relances SMS, téléphonique et mail a été réalisé par Mme Guérin.
- Mme Croibier, Comptable Publique du SGC Meung sur Loire a transmis le 20 novembre 2023, un calendrier d'écritures à effectuer avant le 31 décembre 2023. Pour le SIAEP GCH l'ensemble des écritures de fin d'année a été largement anticiper pour amorcer la reprise de compétence par la CCBL.
- Les Entretiens individuels sont prévus le 14 décembre 2023
- Un fontainier démissionne au 15 décembre 2023 et repart dans le transport.
- La campagne de relève va démarrer au 6 décembre et sera facturée sur la comptabilité de la CCBL. La radio relève est programmée semaine 51 du 18 au 22 décembre 2023.

- Il est important de noter que depuis l'année 2018, l'Equipe a fait évoluer le SIAEP GCH :
 - Reprise de la BASE ABONNES et ETAT DU RESEAU par la relève exceptionnelle sur place (essais)
 - Reprise des statuts datant de 1948/1955
 - Mise en place du REGLEMENT INTERIEUR.
 - Mise en place du DOSSIER SECURITE avec le CIHL (visites médicales, affichages obligatoires, DUERP...)
 - Régularisation de la mauvaise gestion antérieure 2017 (dettes sur Gidy, erreur de facturation, crédits de TVA...)
 - Comptabilité des Travaux en Régie
 - Régularisation de l'ACTIF et des amortissements (le forage n'avait pas été intégré (contrôle des mandats) et amortis depuis 2014)
 - Mise en place des locations longues durées pour les véhicules et machines de TP
 - Dossier de formation avec prise en charges sur AKTO (OPCALIA)
 - Mise en place de Payfip et DATAMATRIX (paiement sécurisé sur internet et chez les buralistes)
 - En communication, reprise de facebook, mise en place de PanneauPocket et création d'un Site internet
 - Achat d'un logiciel de GESTION DES ABONNES PHASEO avec portail ABONNES
 - Instauration de changement de sessions semestrielles au 31/12 et 30/06 - avec possibilité de factures trimestrielles sur demande
 - Mise en place du CNAS, des cartes cadeaux, de participation 50% mutuelle et prévoyance

2- informations techniques

- Les travaux sur la Commune de Ruan sont presque terminés, la société BATICONSLT a été missionnée pour effectuer les enrobés, une réunion de réception des travaux est prévue en décembre.
- L'équipe du SIAEP termine les derniers branchements programmés et commencés

Historique des chantiers depuis 2018

- Campagne de relève sur le terrain pour connaître l'état du réseau et des branchements
- Chantier GIDY - RENFORCEMENT DEFENSE INCENDIE
- RESEAU AEP LOTISSEMENT LA CLE DES CHAMPS- GIDY
- RESEAU AEP LOTISSEMENT LES JARDINS DU MOULIN- GIDY
- RESEAU AEP LOTISSEMENT LE CLOS DU CHATEAU- GIDY
- Reprise AEP et branchements à la PROVENCHERE- HUETRE
- Reprise AEP LES JARDINS FLEURY- CERCOTTES
- Pose et pesée de PI BI sur les 3 communes
- Préparation des lavages des châteaux d'eau
- Désinfection et chloration, entretien des sites
- Recherches de fuites
- Réparation sur canalisation de distribution et transport
- Changement de compteurs en radio relève avec beaucoup de terrassement et de pose de PARAGEL.
- Sur 1643 compteurs, il reste 481 anciens compteurs à ce jour.
- Chantier AEP RUAN, reprise de branchements en plomb et canalisations
- Mise en place de la GEOLOCALISATION, points GPS pour réalisation des plans de récolement

M. Le Président est fier de son équipe pour l'ensemble des travaux exécutés depuis 2018, des savoir-faire, des compétences sur le terrain et des divers chantiers. Il compte sur toute l'équipe pour transmettre leur expérience au SERVICE EAU de la CCBL à partir du 1^{er} janvier 2024 en espérant que les différentes réunions et échanges seront positifs pour continuer leurs efforts dans la nouvelle structure.

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et clôture la séance à 12 h